RÈGLEMENT # 2027-01

CONCERNANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE

1. Le montant des droits quotidiens exigés pour la pratique de l'activité mentionnée à l'annexe I, sera indexé pour la saison 2027 de :
 - 2% dans les secteurs à accès non-contingenté
 - 4,5% dans les secteurs à accès contingenté

 Le tout en respectant les montants maximums de l'article 15 du Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon.

2. Le présent règlement remplace le Règlement #2026-01 concernant les droits exigibles pour la pratique d'activités de pêche dans la zone d'exploitation contrôlée de la rivière Bonaventure adopté le 14 octobre 2025 par le conseil d'administration.

3. Le présent règlement entre en vigueur le trentième jour qui suit la date de sa transmission au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), par courrier recommandé ou certifié.

 Adopté ce **4 novembre 2026** par le conseil d'administration de l'Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.

 Transmis au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ce **5 novembre 2026**.

Association des pêcheurs sportifs
de la Bonaventure inc.

André Hébert
Président

Christian Babin
Secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT #2027-01

ANNEXE I

DROITS QUOTIDIENS POUR LA PRATIQUE DE LA PÊCHE EN 2027

	ACTIVITÉS	SECTEUR	PÉRIODE	CATÉGORIE	DROITS EXIGIBLES PAR JOUR	
					MEMBRE	NON MEMBRE
1	Pêche au saumon et autres espèces dans les secteurs à accès non-contingenté	A-C-D	1er juin au 30 septembre	Résident (*)	56,20 $	63,55 $
				Non-résident	112,40 $	127,10 $
2	Pêche au saumon et autres espèces dans un secteur à accès contingenté	B-B3-B4-E	1er juin au 30 septembre	Résident (*)	111,40 $	130,40 $
				Non-résident	222,80 $	260,80 $

Note:

Taxes incluses
Gratuit en secteur non-contingenté pour les étudiants de 21 ans et moins
Rabais de 25% à partir de 14h en secteur non-contingenté
Rabais des tarifs de 25% dans tous les secteurs entre le 1er au 30 septembre